

Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 07 avril 2016

Cette réunion s'est tenue au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle de 18h30 à 21h.

Etaient présents :

- **JEAN-LUC BARTHELEMY (AVENIR TOGO 54)**
- **JEAN-PAUL BERNARD (VANDŒUVRE-LES-NANCY)**
- **JEAN-YVES CHIARA (APPEL)**
- **MIREILLE CHIARA (COLLEGE LES AVRILS)**
- **PIERRE CHRETIEN (AFDI LORRAINE)**
- **ALAIN CRONNE (VERSO)**
- **STEPHANIE DELALANDE (CONSEIL REGIONAL GRAND EST)**
- **BRIGITTE DUBESSY (BIBLIOROUSSEFRANCETOGO)**
- **MATHILDE GALLISSOT**
- **ELISE GONNET (AYUD'ART)**
- **FREDREICMAGUIN (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE)**
- **DANIEL MASSON (NIGER MA ZAADA)**
- **ERIC MONNAY (ADL)**
- **MARIE-ANDREE MOUGENOT (CLID)**
- **FRÉDÉRICPFLIEGERSDOERFFER (CONSEIL REGIONAL GRAND EST)**
- **FRANCK PORTERAT (NANCY)**
- **ALAIN ROUGERIE (COMITE DE JUMELAGE THIONVILLE-GAO)**
- **AUDREY VICENZI**

Etaient excusés :

- **JEAN-MARIE BAILLY (ELECTRICIENS SANS FRONTIERES)**
- **JEAN-LAURENT BREMONT (OMCI)**
- **LATIF MORTAJINE (KHAMSA)**
- **OLIVIER KULL (URFOLOR)**

Ordre du jour :

1. Planning des réunions
2. Informations relatives au DLA
3. MAEDI et réseaux ACAL
4. Répartition du programme d'activités
5. Recrutement

Un document préparatoire, en annexe de ce compte-rendu, avait été envoyé au préalable aux administrateurs.

La réunion commence par un tour de table pour permettre aux nouveaux élus de se présenter et de connaître tous les administrateurs.

1. Planning des réunions du Conseil d'Administration

Il est proposé au conseil d'administration (CA) de se réunir quatre fois par an, soit une fois de plus que prévu par les statuts.

Le planning suivant est proposé : février, mai, septembre, décembre.

Pour 2016 et le nouveau CA, le planning est donc le suivant :

- avril 2016
- septembre 2016
- décembre 2016

La prochaine réunion est donc fixée au **jeudi 22 septembre 2016**, à 18h, au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, à Nancy.

2. Informations relatives au DLA

Depuis la création du réseau et particulièrement en 2015, le bureau fait face à :

- la difficulté de trouver un fonctionnement efficace compte tenu de l'hétérogénéité des acteurs et de la taille du territoire d'actions
- des incertitudes quant à l'avenir du réseau, du fait du rapprochement avec les réseaux régionaux multi-acteurs alsacien Ircod et champardennaisReciproc (dans le cadre de la réforme territoriale).

Face à ces deux constats, le bureau a souhaité faire appel à une personne extérieure au réseau en bénéficiant un dispositif local d'accompagnement (DLA).

Mathilde a déjà rencontré, avec Olivier Kull, Lorraine Mouvement Associatif qui est chargé du DLA au niveau régional, et la démarche est en cours. Le DLA pourrait porter sur l'aide à la réflexion et la projection dans l'avenir, avec pour objectif la redéfinition du projet associatif et la définition d'une stratégie de l'association notamment dans le cadre du rapprochement avec l'Ircod et Reciproc.

Intervention d'Eric Monnay

- pourquoi ne pas faire un DLA sur la région Grand Est pour définir la future organisation régionale ?
- Réponse : incertitude quant à la possibilité de réaliser un DLA à 3 structures et sur 3 territoires ; souhait de réaliser ce DLA pour que MultiCooLor puisse valoriser les acquis, compétences, besoins etc. qui peuvent être apportés et seront à prendre en compte dans la future organisation régionale ; le travail de rapprochement se fait déjà avec les 2 autres structures, sans l'appui d'un DLA

Intervention de Frédéric Pfliegersdoerffer

- Le nouveau conseil régional ne s'est pas positionné en faveur de l'un ou l'autre scénario à adopter par les réseaux actuels, il ne souhaite pas donner de direction à prendre aux acteurs et partenaires ; le conseil régional ne souhaite pas s'imposer dans un dispositif mais plutôt l'accompagner
- Le souhait d'un acteur unique sur la nouvelle région émane de l'Etat, le conseil régional suit donc cette proposition mais ne l'a pas initiée
- Le conseil régional souhaiterait établir un partenariat avec une instance au sein de laquelle tous les acteurs qui existaient auparavant trouvent leur place, et qui ne soit pas une usine à gaz ; attention à inclure les acteurs qui n'appartiennent pas aux réseaux actuels
- L'annuaire développé par MultiCooLor est un outil intéressant
- Remarque : en Champagne Ardenne, la coopération internationale est très institutionnalisée (Reciproc, qui est un service de l'ancien conseil régional, et l'Arcod, agence régionale de coopération décentralisée)

Intervention de Frédéric Maguin

- Au sein du milieu associatif, une fédération consiste à regrouper tous les acteurs en son sein, alors qu'une confédération implique que tous les réseaux restent
- L'idée d'une confédération peut donc être à envisager, notamment à cause des freins liés à la distance entre les villes de la région
- Nécessité d'être au plus proche des acteurs

Il est proposé au CA de valider la démarche de DLA proposée par Lorraine Mouvement Associatif et portant sur « l'aide à la réflexion et à la projection dans l'avenir, à travers la rédaction du projet associatif et des propositions de pistes stratégiques de développement au regard du contexte (réforme territoriale et rapprochement avec l'Ircod et Reciproc) ». La proposition est adoptée par le CA à l'unanimité.

Le planning prévisionnel implique de débiter la concertation et réflexion avec le prestataire en mai/juin avec un rendu des recommandations pour l'automne 2016.

3. MAEDI et réseaux ACAL

Mathilde rappelle les principaux éléments liés à la signature d'une convention d'objectifs triennale entre le MAEDI et MultiCooLor et la demande de subvention pour 2016 :

- La convention d'objectifs est une proposition pour les réseaux qui le souhaitent, mais ce n'est pas une obligation
- Elle ne garantit pas le soutien financier du MAEDI
- Même si le réseau signe cette convention avec le MAEDI, il devra chaque année effectuer une demande de subvention annuelle
- Pour 2016, la demande de subvention doit être envoyée au MAEDI avant le 15 avril 2016

Diverses remarques :

- sur le soutien de la Région Grand Est (à MultiCooLor mais aux associations en général):
 - o quid du soutien financier du nouveau conseil régional ? (rappel : une subvention de fonctionnement pour 2016 a été votée fin 2015 par le conseil régional de Lorraine)
 - o quel montant du budget coopération et solidarité internationale ?
 - le budget n'est pas encore totalement consolidé
 - o quelle forme d'engagement et quels délais
 - plutôt du pluriannuel
 - certainement une forme d'appel à projets (comme avant en Région Lorraine)
 - souhait d'assurer une continuité : se laisser le temps de connaître les partenaires et ne pas stopper des projets en cours
- sur le compte rendu de la réunion avec le MAEDI (22 mars)
 - o le MAEDI semble plus intéressé par la participation des collectivités que des associations au sein des réseaux multi-acteurs
 - o la forme actuelle de MultiCooLor (composé majoritairement d'associations) est-elle la bonne d'après les réflexions du MAEDI ?

- même si le MAEDI ne privilégie pas les associations, doit-on à tout prix n'inclure que des collectivités et suivre les orientations du MAEDI de ne pas se concentrer sur des associations ?
 - Mathilde précise que le compte-rendu de cette rencontre semble avoir été mal rédigé ou mal compris : le MAEDI ne dit pas que les associations sont inutiles ou moins utiles que les collectivités dans les réseaux multi-acteurs, mais souhaite que les collectivités soient aussi présentes que les associations
 - idée de complémentarité associations/collectivités : l'enjeu est d'associer des collectivités à la démarche, et pour cela il serait intéressant de s'appuyer sur l'Ircod (qui a réussi ce challenge), mais cela ne signifie pas qu'il faut oublier les associations au passage
 - travailler encore plus avec les collectivités, et continuer à travailler avec les associations comme on le fait déjà

Il est proposé au CA de valider la signature d'une convention d'objectifs triennale entre le MAEDI et le réseau MultiCooLor. La proposition est adoptée par le CA à l'unanimité.

4. Répartition du programme d'activités

Voir en annexe programme d'activités détaillé mis à jour.

Le programme d'activités voté à l'AG est dense et chargé, et il est nécessaire que les administrateurs s'investissent dans les différentes activités du réseau (en tant que référent ou personne ressource).

- Communication

- Il est nécessaire d'embaucher une personne pour s'occuper de la communication du réseau (modalités pratiques seront vues dans le 5^{ème} point de l'ordre du jour) car actuellement, les salariées font ce qu'elles peuvent mais ce n'est pas suffisant si on veut être connus et reconnus et avoir une réelle plus-value pour les acteurs

- Contacts

- Il est demandé à tous les administrateurs de participer à la veille sur les acteurs lorrains de la coopération et solidarité internationale, c'est-à-dire de transmettre à Audrey ou Mathilde les informations sur de nouveaux acteurs ou des changements importants sur des acteurs déjà recensés
- La commission « renforcement et rayonnement du réseau » va travailler avec l'Ircod pour bénéficier de leur savoir-faire

- Jeunesse
 - o Réajis devient le pôle jeunesse de MultiCooLor
- Rencontres et échanges
 - o Assises de la solidarité internationale : mercredi 8 juin à Metz ; en lien avec le groupe développement durable et solidaire (car c'est le thème des assises)
- ECSI
 - o Faire le lien avec la Fairpride organisée par Artisans du Monde à Metz et d'autres événements organisés pendant la Semaine de la Solidarité Internationale : MultiCooLor pourrait éventuellement être partenaire ou appuyer ces actions et non les organiser en propre
- Appui et accompagnement
 - o Programme de formations :
 - Remarque d'Elise Gonnet: un peu court d'envoyer le 11 avril une invitation à une formation obligatoire qui a lieu le 27 avril
 - Remarque de Marie-Andrée Mougenot: cela veut-il dire que si une association n'a pas participé à la formation du 27 avril, elle ne pourra pas bénéficier de l'appui de MultiCooLor ?
→ dans l'idéal, oui, mais bien sûr on n'abandonnera pas non plus les associations
 - o Accompagnement des acteurs : repoussé à 2017 car Mathilde continue de se former ; en 2016, MultiCooLor répondra aux sollicitations au coup par coup
- Partenariats
 - o Marie-Andrée Mougenot évoque l'Université d'été de la solidarité internationale, qui aura lieu à Besançon du 6 au 9 juillet 2016 ; MultiCooLor devrait y participer. *(NB : les réseaux multi-acteurs ont été sollicités dès janvier pour y animer une table ronde ; après discussion, il avait été décidé que MultiCooLor ne pourrait pas s'impliquer dans l'organisation de cette table ronde, mais que le réseau y participerait en tant que simple visiteur)*
- Réforme territoriale et rapprochement des réseaux
 - o Le questionnaire proposé par l'atelier de l'AG sur ce thème pourrait être distribué aux acteurs lors des assises pour leur demander ce qu'ils attendent du rapprochement avec l'Ircod et Recipro
 - o Frédéric Pfliegersdoerffer partage la proposition que MultiCooLor, avec l'Ircod et les autres acteurs du territoire, participe à la définition de la nouvelle politique de solidarité internationale du conseil régional

5. Recrutement

Dans le document préparatoire, il avait été proposé d'embaucher un stagiaire ou un volontaire en service civique pour travailler sur la communication. Mais

- La charge de travail reste considérable et l'embauche effective d'une personne semble essentielle
- La demande de subvention au MAEDI en 2016 servira de référence pour les demandes de subvention ultérieures ; de ce fait, il est souhaitable d'augmenter le montant prévu de la subvention du MAEDI, ce qui permettrait donc de recruter une personne en CDD et non en stage ou volontariat de service civique

Après réflexion, il paraît plus judicieux d'embaucher une personne en CDD de 4 ou 5 mois, à temps partiel. En fonction de la subvention accordée par le MAEDI, le contrat sera renouvelé, ce qui permettrait d'avoir un salarié pendant 1 an. A l'issue de cette année (soit mi 2017), MultiCooLor aura une meilleure visibilité sur l'avenir et pourra, dans la nouvelle organisation régionale (qui devrait avoir été trouvée et établie d'ici juin 2017 environ), conserver ce poste dans la mesure du possible.

Intervention d'Elise Gonnet

- Pourquoi ne pas augmenter le temps de travail d'Audrey (qui a un contrat de 20h/semaine) plutôt que d'embaucher un nouveau salarié
→ Audrey préfère travailler à mi-temps

Intervention de Jean-Paul Bernard

- Pourquoi ne pas embaucher directement en CDI ? Cela permettrait de bénéficier du dispositif Lorraine Emploi
→ trop d'incertitudes quant à l'avenir pour embaucher un CDI
→ engagement trop lourd à porter ; plus réaliste de proposer un CDD
→ MultiCooLor bénéficie déjà d'un lorraine Emploi (poste de Mathilde), se renseigner quant à la possibilité de bénéficier de 2 Lorraine Emploi sur 2 postes différents

Intervention de Frank Porterat

- la communication occupe-t-elle un poste à plein temps ?
→ le contrat serait en temps partiel (certainement 30h/semaine)
→ la communication serait une partie des missions du salarié ; une autre partie pourrait porter sur l'ECSI (par exemple)

Le conseil d'administration valide à l'unanimité l'embauche d'un salarié en CDD pour 4 ou 5 mois (budget d'environ 8000€, maximum 10 000€) et confie au bureau le soin de procéder au recrutement de ce salarié.

A Nancy, le 14 avril 2016